

## L'équitation de tradition française. Diffusion et appropriation d'un patrimoine culturel immatériel

*Equitation in the French tradition. Diffusion and appropriation of an intangible cultural heritage*

Thomas Apchain

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tourisme/3073>

DOI : [10.4000/tourisme.3073](https://doi.org/10.4000/tourisme.3073)

ISSN : 2492-7503

### Éditeur

Éditions touristiques européennes

### Référence électronique

Thomas Apchain, « L'équitation de tradition française. Diffusion et appropriation d'un patrimoine culturel immatériel », *Mondes du Tourisme* [En ligne], 18 | 2020, mis en ligne le 01 mars 2021, consulté le 15 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/tourisme/3073> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tourisme.3073>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 mars 2021.



*Mondes du tourisme* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# L'équitation de tradition française. Diffusion et appropriation d'un patrimoine culturel immatériel

*Equitation in the French tradition. Diffusion and appropriation of an intangible cultural heritage*

Thomas Apchain

---

## Introduction

- 1 Cet article s'interroge sur les enjeux relatifs à la diffusion de l'équitation de tradition française, inscrite en 2011 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel (PCI), et sur le suivi de cette inscription. L'Unesco a en effet fait part de ses inquiétudes suite à cette inscription et tient à s'assurer que la pratique patrimonialisée ne se résume ni à une simple pratique sportive ni à une pratique élitiste dont les participants se limiteraient à l'institution ayant porté la candidature : le Cadre noir de Saumur. Aussi, la diffusion de ce patrimoine constitue l'enjeu majeur du suivi et de la consolidation de cette inscription. Il s'agit, pour ses représentants, de convaincre de la transversalité de l'élément patrimonialisé et de constituer une large communauté autour de valeurs formant une culture spécifique et historique. Les enjeux et difficultés de cette diffusion sont au centre de cet article.
- 2 La situation, particulière mais loin d'être unique, de ce PCI comporte, par son caractère spécialement dynamique, un intérêt majeur dans le cadre d'une anthropologie de la construction et de la diffusion culturelle. Il faut, pour cela, partir de l'idée que, même si l'équitation de tradition française est inscrite à l'Unesco depuis 2011, elle se trouve encore dans les premiers moments de la chaîne patrimoniale, dont on peut admettre qu'elle comporte trois grandes étapes : distanciation valorisante, médiation et identification collective (Bortolotto et Sagnes, 2016). Si la distanciation valorisante, qui consiste à énoncer le patrimoine à inscrire, correspond au temps de la candidature, les processus de médiation et d'identification collective sont consécutifs à l'inscription. Cet

article est basé sur une approche constructiviste du patrimoine et de la culture. Il considère, en premier lieu, que la patrimonialisation ne consiste pas en la consécration d'une pratique culturelle préexistante, mais en sa construction, certes pas toujours *ex nihilo* mais à l'œuvre dans un contexte nouveau. Ensuite, ce paradigme constructiviste s'applique simultanément au patrimoine et à sa communauté. En effet, aucun de ces deux éléments ne préexiste à l'autre, ils se conditionnent mutuellement. L'approche constructiviste fait du patrimoine un thème particulièrement fécond pour l'anthropologie. Daniel Fabre le considérait ainsi comme le moyen pour la discipline de renouer avec son objet de prédilection : la transmission culturelle et ses obstacles (Fabre, 1997). Il s'agit donc d'observer, au regard d'un fait communément admis en sciences sociales – les identités sont construites et en mouvement permanent –, la manière dont se déploient les stratégies patrimoniales.

- 3 Cet article s'inscrit à la suite du projet « Équitourisme », qui étudie l'émergence de destinations équines en France à partir de recherches menées dans les villes de Chantilly, Deauville et Saumur. La question de l'inscription de l'équitation de tradition française sur la liste représentative du PCI de l'Unesco touche, plus ou moins directement, l'ensemble des villes qui ont mis le cheval et la culture équine au centre de leur valorisation touristique et patrimoniale. Selon Sylvine Pickel-Chevalier, la culture équine se définit comme l'« ensemble des pratiques et représentations liées aux équidés, partagé par une communauté et autour duquel elle s'identifie » (Pickel-Chevalier, dans ce volume). Cette culture est hétérogène, les pratiques sont variées, mais l'inscription de l'équitation de tradition française pose de manière inédite la question de la reconnaissance d'une culture équine commune. Dans cet article, nous parlerons surtout de culture équestre (et non équine), qui se restreint aux pratiques liées à l'équitation, elles-mêmes variées. Ce projet se compose d'entretiens avec les acteurs des filières équines et touristiques de ces trois villes, ainsi qu'avec leurs responsables politiques. Les analyses présentées dans cet article sont construites à partir de 11 entretiens semi-directifs menés de mai 2019 à mars 2020 (cf. tableau 1).

Tableau 1. Statut et identification par initiales des 11 personnes interrogées en entretien

Statut	Initiales	Date
Président de la Mission française pour la culture équestre	G.H.	18/03/20
Directrice artistique de la Compagnie équestre des Grandes Écuries du Domaine de Chantilly	S.B.	29/01/20
Directrice de l'office de tourisme de Chantilly	M.L.H.	20/06/19
Directeur de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne	B.M.	27/06/19
Responsable de l'aménagement du territoire de la communauté de communes Senlis Sud-Oise	J.V.	27/06/19
Directeur du pôle international du cheval de Deauville	A.S.	25/11/19
Directrice de la médiathèque de Deauville, en charge du projet des Franciscaines	G.L.	03/03/20

Responsable du centre de documentation et du patrimoine équestre, Institut français du cheval et de l'équitation	B.M.	13/06/19
Président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	J-M.M.	23/08/19
Directeur de l'office de tourisme de Saumur	J-J.M.	16/07/19
Responsable des Espaces équestres Henson	D.C.	13/02/20

- 4 La question de la diffusion et de l'appropriation de l'équitation de tradition française, plus ou moins directement travaillée par les personnes interrogées, a été systématiquement posée au cours des entretiens. Les interrogations formulées avaient pour but d'observer les différentes manières de construire une image de l'équitation de tradition française et de se positionner, ou non, dans son sillage.
- 5 À travers cette analyse, nous poserons les questions suivantes : comment l'équitation de tradition française s'est-elle constituée selon les règles de l'Unesco en patrimoine culturel immatériel ? Comment ce patrimoine est-il diffusé par-delà l'institution – le Cadre noir de Saumur – qui en a porté la candidature auprès de l'Unesco ? Quels sont les principaux problèmes qui entravent cette diffusion ?
- 6 La première partie de cet article reviendra sur l'inscription de l'équitation de tradition française au PCI de l'Unesco en montrant la manière dont la catégorisation du PCI par l'Unesco et sa conception de la « communauté » conditionne les stratégies de sa médiation et de son appropriation. La deuxième partie consistera en la description des processus de médiation de l'équitation de tradition française. Enfin, la troisième partie sera constituée de données recueillies auprès de différents acteurs des filières équestres et touristiques dans les villes de Chantilly, Deauville et Saumur, afin d'observer les conditions concrètes de l'appropriation de l'équitation de tradition française.

## La patrimonialisation de l'équitation de tradition française

### Identifier l'équitation de tradition française

- 7 La première étape d'une candidature à l'inscription au PCI est de présenter clairement ce qui fait culture. S'il existe un langage « unesquien » spécifique en matière de patrimoine immatériel, les concepts qui en forment l'armature idéologique sont flous. En effet, une grande part d'interprétation est laissée quant à la compréhension et l'usage des termes de « culture », « communauté », etc.
- 8 L'inscription patrimoniale « situe des objets ou des pratiques dans un régime d'existence nouveau » (Bortolotto et Sagnes, *ibid.*, p. 51), ce qui implique au moins deux choses sur la notion même d'existence. D'un côté, la patrimonialisation est le terrain sur lequel peuvent se satisfaire les volontés d'expression d'un attachement ou d'une lutte contre une menace ressentie par une communauté sur l'intégrité ou la pérennité de sa culture. En ce sens, « régime d'existence nouveau » peut se comprendre comme synonyme de l'accession à une reconnaissance valorisante et protectrice. D'un autre côté, la patrimonialisation entraîne une redéfinition identitaire. Elle ne consiste pas en

l'inscription d'un ensemble qui serait donné de manière stricte. Au contraire, elle engage une multitude d'acteurs dans des processus rétrospectifs et réflexifs de sélection et de définition des attributs de la culture en cours de patrimonialisation (valeurs, références, pratiques, etc.). En ce sens, un ensemble comme l'équitation de tradition française débute une existence nouvelle au moment de sa patrimonialisation.

- 9 L'équitation de tradition française est un exemple parfait du fait que la patrimonialisation est à la fois un processus de valorisation et un moment de (re)création du contenu culturel. En effet, Sylvie Grenet, responsable du suivi du dossier d'inscription pour le ministère de la Culture, rappelle que l'écriture du dossier a été une étape difficile, qui a duré plus de deux ans, s'apparentant à une définition somme toute inédite de l'équitation de tradition française (Grenet, 2012). Ce processus de définition implique une adaptation à la convention adoptée en 2003 par l'Unesco pour la sauvegarde du PCI. Bien qu'elle laisse libre cours à l'interprétation, la convention implique une définition, qui émerge de la compréhension que le candidat parvient à acquérir des textes unesquiens. L'un des premiers choix opérés en ce sens fut de mettre en avant une pratique, l'« équitation de tradition française » et non une institution, le Cadre noir.
- 10 Le travail préalable à la présentation du dossier consiste à présenter l'objet de la patrimonialisation. Il s'agit d'en faire un objet cohérent, vivant et pérenne. C'est un travail d'écriture qui ne se résume pas à la retranscription d'une tradition qui serait donnée *a priori*. Si la tradition française a une forme sur laquelle s'accordent plus ou moins bien les érudits de la culture équestre et ceux qui s'inscrivent spontanément dans cette tradition, il n'en s'agit pas moins d'une sélection de références, de pratiques, de valeurs, de mots pour traduire ses valeurs, etc. Pour la patrimonialisation de l'équitation de tradition française, les valeurs ont une place centrale :
 

Les différents points sur lesquels les écuyers ont souhaité insister en décrivant l'équitation de tradition française sont l'harmonie des relations entre l'homme et le cheval, l'importance de l'héritage culturel, la transmission non figée de la tradition, et une logique échappant aux contraintes de la compétition sportive. (Grenet, 2012, p. 4)
- 11 Le choix, dans les références historiques de l'équitation de tradition française, de mettre en avant la figure du général L'Hotte (directement mentionné dans le dossier de candidature), correspond lui aussi à une volonté de dépasser les clivages techniques, pour s'élever à une philosophie du rapport au cheval basée sur la légèreté et l'absence de rapport de force, qui rejoint les préoccupations de l'Unesco (Pickel-Chevalier, 2016). L'objet de la patrimonialisation est donc défini dans le souci d'une acceptation large permettant son appropriation à grande échelle.
- 12 Enfin, on ne peut comprendre le processus qui mène à la patrimonialisation sans en situer l'origine dans la sensation et le partage d'une « émotion patrimoniale » (Fabre, 2013) en partie liée au sentiment d'une menace. La menace est une donnée motrice pour l'ensemble des initiatives patrimoniales. Aussi, selon Vincent Veschambre, « pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et sa conservation, changement de propriétaire, projet de démolition... » (2008, p. 25). La menace qui pèse sur la pérennité de l'équitation française recouvre plusieurs domaines. En premier lieu, c'est la compétition qui est visée. Ainsi, le dossier de candidature rédigé par les écuyers du Cadre noir, affirme :

[l'équitation de tradition française est] une façon de s'affirmer face à la déviation potentiellement dangereuse d'une forme d'« uniformisation » entraînée par les compétitions sportives et leurs réglementations. La seule logique de la compétition peut en effet conduire à réduire les cultures équestres à la seule mesure qui compte : la victoire, souvent ramenée à une mesure de temps ou de hauteur. L'importance de « l'art et la manière » d'obtenir le résultat attirera l'attention sur d'autres valeurs que l'utilitarisme : l'élégance de l'animal et de son cavalier, la compréhension de l'animal, l'esthétique des mouvements, la bonne coopération entre animal et être humain. (Dossier de candidature de l'équitation de tradition française)

- 13 Outre les dérives de la compétition, qui seront relativisées par la suite dans le souci d'une plus grande ouverture du PCI, l'entrée du cheval dans la sphère des loisirs est parfois pointée par les défenseurs de la tradition équestre française. Aussi, Jean-Pierre Digard, ethnologue spécialiste du cheval, affirme :

la culture de l'homme de cheval, fondée sur l'utilisation polyvalente et intensive, mais rigoureuse et respectueuse d'un animal de service, qui a régné sans partage dans les milieux équestres jusque dans les années 1960, est aujourd'hui en passe d'être balayée par une nouvelle culture équestre, baroque (aux pratiques de plus en plus diversifiées, empruntées à des horizons culturels variés), hédoniste (axée sur la recherche du plaisir plutôt que de l'effort sportif) et sentimentale (le cheval ayant accédé, en passant dans la sphère des loisirs, à un nouveau statut culturel, proche de celui d'un animal de compagnie). (2009, p. 6-7)

- 14 En définitive, que soient mis en cause le développement de la compétition ou le nouvel enracinement du cheval dans la sphère des loisirs, c'est une discontinuité d'ordre culturel qui est pointée. Si les sports et loisirs maintiennent dans la société la présence du cheval, ils sont loin d'en conserver systématiquement les fondements culturels. Dans le cas du cheval, une rupture culturelle a déjà eu lieu et la patrimonialisation de l'équitation de tradition française advient comme une tentative pour renouer avec une tradition menacée. L'initiative du Cadre noir apparaît, dès lors, exemplaire des principales mutations de la culture patrimoniale observées par les sciences sociales comme témoignant d'une volonté de lutter contre l'accélération du temps. Aussi, comme le résume Guy Saupin, « face à la sensation d'un emballement de l'écoulement du temps, l'entrée dans l'univers patrimonial est une des manières de rétablir une confiance en soi que laisse l'assurance de maîtriser la vitesse de transformation de son cadre de vie » (Saupin, 2015, p. 41).
- 15 A contrario d'une patrimonialisation directe du Cadre noir, le choix de présenter la candidature de l'équitation de tradition française à partir de valeurs et d'inquiétudes confère à ce processus une spécificité importante. En effet, la communauté n'est pas le point de départ de cette inscription. De ce fait, l'enjeu de la patrimonialisation n'est pas la pérennisation d'un entre-soi ou de liens sociaux qui unissent des individus : la communauté, à ce stade, est éclatée et ses limites ne sont pas connues. Il s'agit, dans le mouvement inverse, de célébrer des valeurs sur lesquelles une communauté pourra se constituer. C'est sa construction, ses modalités d'existence et les obstacles qui entravent sa constitution qui nous intéressent ici.

## La communauté, entité centrale du PCI

- 16 La définition du PCI est indissociable de la référence à la « communauté », comme le montre cet extrait de l'article 2 :

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. (Unesco, 2003)

- 17 L'article 2 s'inspire des définitions scientifiques de la culture perçue comme substrat de la société et ce qui, se situant du côté de l'acquis, distingue les différents groupes humains. Plus particulièrement, la description du PCI fait écho à la définition canonique de la culture donnée dès 1871 : « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes, ainsi que toute disposition ou usage acquis par l'homme vivant en société » (Tylor, 1871, p. 1). La seule nuance majeure qu'apporte l'Unesco en passant de la *culture* au *patrimoine culturel immatériel* réside dans la place accordée à la communauté. En effet, dès la première définition du PCI, il est indiqué que c'est à la communauté qu'appartient le droit de reconnaître ce qui fait, ou non, partie de son patrimoine. Plus encore, elle laisse entendre que l'ensemble des pratiques, des valeurs et des référents est indissociable de l'ensemble des groupes et des personnes qui s'y identifient : tous deux constituent le PCI de manière égale. Loin d'être anodine, cette incarnation constante de la culture en une communauté est une caractéristique fondamentale de ce que Daniel Fabre avait appelé « le temps du patrimoine<sup>1</sup> ». Dans cette ère, « une mutation essentielle fait passer d'une relation d'objet au patrimoine, à une relation de sujet. "*Le patrimoine, c'est à nous*" devient "*le patrimoine, c'est nous*" » (Fabre, 2016b, p. 52). Et, comme le rappelle Jean-Louis Tornatore, cette mutation s'accompagne d'un bouleversement de l'expertise vis-à-vis d'un patrimoine qui ne se juge plus en objet et de l'extérieur, mais dont la définition et la transmission appartiennent exclusivement aux communautés, témoignant ainsi d'une « subjectivation du patrimoine » (Tornatore, 2019, p. 49).
- 18 Pourtant, la notion de communauté a souvent été pointée du doigt en raison d'une absence de définition stricte. Cette ouverture à l'interprétation élargit la possibilité de faire communauté pour des ensembles qui n'affichent pas une stricte continuité, en particulier sur le plan de leur territorialité. Elle peut très bien, comme le montre le cas de l'équitation française, mais également, juste avant lui, celui du « repas gastronomique des Français », être éclatée sur l'ensemble du territoire national et, même, au-delà. C'est en cela, surtout, que la communauté se définit, par le partage du patrimoine, par une identification culturelle commune. Dans la formation de la communauté, il ne peut y avoir aucun expert extérieur qui, par l'usage de critères objectifs et définitifs, puisse valider sa cohérence. Dans ce cadre, les stratégies patrimoniales se déploient au travers des relations qu'entretiennent ceux qui se revendiquent d'un PCI et dont la légitimité est le produit d'un jeu de reconnaissances mutuelles.
- 19 Comme pour le PCI lui-même, nous devons considérer la communauté comme n'étant pas une donnée du processus de patrimonialisation, mais comme étant produite par celui-ci. Pourtant, l'imaginaire collectif semble associer étroitement l'équitation de tradition française au Cadre noir de Saumur, remplaçant ainsi l'idée d'une communauté aux frontières incertaines et en pleine construction par une identification stricte et, à de nombreux égards, réductrice. Le mot imaginaire est ici pertinent au regard des illustrations qui accompagnent la présentation de ce PCI sur Internet (de Wikipédia aux sites plus spécialisés sur le monde du cheval en passant par le site de l'Unesco lui-même). Celles-ci représentent quasi exclusivement le Cadre noir et ses écuyers. Il suffit

de taper « équitation de tradition française » dans la section images de Google pour constater à quel point les photographies de l'institution dominent les représentations visuelles de ce PCI.

- 20 Disponible sur le site de l'Unesco, le document nommé « Consentement des communautés » et signé par les membres du Cadre noir indique :

Le Cadre noir de Saumur est [...] bien l'institution où se transmettent les caractéristiques les plus nuancées de l'équitation de tradition française et cela de cavalier expérimenté à cavalier en recherche comme dans les échanges entre égaux.<sup>2</sup>

- 21 Mais, il est immédiatement ajouté :

Cela ne signifie pas qu'il n'y aurait pas d'autres lieux de transmission de la tradition française ni qu'elle serait réservée au seul Cadre noir de Saumur. Mais le classement de cette institution et de ses pratiques comme patrimoine immatériel de l'humanité lui permettra de faciliter le maintien et le développement de cette tradition dans d'autres lieux, auprès d'autres cavaliers.

- 22 Cette précision, apportée par les porteurs de la candidature, est en réalité une réponse aux inquiétudes de l'Unesco qui a exprimé un doute quant à l'étendue de la communauté de l'équitation de tradition française. Ainsi, selon Sylvie Grenet :

Ces réserves traduisent que, tout au moins pour la première partie de la demande, les experts ont estimé que ce dossier portait une très forte empreinte du Cadre noir, et, sous-jacent à cette interrogation, se révèle un soupçon d'élitisme, déjà souligné l'année précédente lors de la candidature du repas gastronomique des Français. (2012, p. 6)

- 23 Loin d'être anecdotiques, les inquiétudes de l'Unesco constituent un élément moteur pour la diffusion du PCI et l'encouragement de son appropriation par une communauté qui dépasse largement les limites du Cadre noir de Saumur. La diffusion de l'équitation de tradition française est donc un enjeu central, et nous sommes encore dans les premiers temps de sa prise en charge. Si elle apparaît comme problématique, notamment aux yeux de l'Unesco, mais aussi de certains acteurs encore hésitants quant à leur légitimité pour s'associer à ce nouveau patrimoine, l'association étroite entre l'équitation de tradition française et le Cadre noir de Saumur n'en est pas moins une étape nécessaire et logique. En effet, la patrimonialisation est souvent désignée par les sciences sociales comme un processus d'appropriation. S'intéressant principalement à la patrimonialisation des espaces urbains, Vincent Veschambre montre que celle-ci répond toujours à des enjeux d'appropriation, par la transformation de *traces* en *marques*. En construisant le patrimoine, on cherche en effet à transformer des *traces* du passé – souvent désincarnées dans le présent – en *marques*, c'est-à-dire en éléments revendiqués par un groupe afin de servir de support à une identification collective. Principalement analysé dans ses dimensions spatiales (Gravari-Barbas et Veschambre, 2003 ; Veschambre, 2008), le phénomène d'appropriation patrimoniale n'en est pas moins visible dans le cas du patrimoine immatériel, même si celui-ci n'a pas vocation à former un couple strict avec un espace déterminé. Il ne saurait, en effet, y avoir de patrimoine culturel sans que celui-ci soit incarné par un groupe identifié. En se réclamant d'une tradition culturelle, un groupe fait nécessairement acte d'appropriation. Aussi, et bien qu'il affirme d'emblée ne pas en être le détenteur exclusif, le Cadre noir de Saumur doit passer par une phase d'appropriation de l'équitation de tradition française, qui ne pourra être que partiellement diluée dans sa diffusion ultérieure. Cette appropriation tient de la revendication d'une continuité historique pour l'institution, mais elle est aussi contenue dans le processus de

désignation du patrimoine pris en charge par le Cadre noir. En effet, Vincent Veschambre indique que l'appropriation « passe également par le langage : désigner, nommer, c'est un acte d'appropriation, peut-être le premier » (Veschambre, *ibid.*, p. 44). Conformément à ce qu'affirme Guy Saupin lorsqu'il écrit que « si l'essentiel est bien la construction patrimoniale, la priorité est [...] d'étudier la performativité des acteurs intervenant dans le champ de la reconnaissance, en prenant soin d'éclairer la signification de la hiérarchie sociale » (2015, p. 15), l'analyse des conditions de la diffusion de l'équitation de tradition française comme patrimoine culturel immatériel se doit de prendre en compte son entrée dans le champ patrimonial comme un acte originel d'appropriation. Cette appropriation par le Cadre noir, nécessaire dans la mesure où « tout le monde n'est pas en position de décréter le patrimoine » (Veschambre, *ibid.*, p. 31), entraîne logiquement une identification étroite au patrimoine et initie, en dépit de sa volonté, des rapports qui peuvent parfois être vécus comme une relation hiérarchique.

## Un enjeu actuel : la médiation de l'équitation de tradition française

- 24 Les réserves énoncées par l'Unesco lors du processus de candidature ont contribué à faire de la diffusion de la culture équestre française l'enjeu central du suivi de son inscription au PCI. En effet, les inquiétudes qui se sont exprimées autour de l'idée d'élitisme se fondent sur le manque de preuves quant à la possibilité de faire communauté au-delà du Cadre noir. L'enjeu central est donc de démontrer la possibilité d'éveiller, ailleurs, le sentiment d'appartenance patrimoniale.
- 25 Pour cela, l'équitation de tradition française dispose de deux agents : le Cadre noir lui-même, par sa vocation de formation, et la Mission française pour la culture équestre, créée spécifiquement dans ce but.
- 26 En premier lieu, c'est bien le Cadre noir qui se trouve le plus apte à assurer la continuité de la culture équestre, tout en la diffusant. En effet, le Cadre noir est un corps d'enseignants qui dispensent des formations au sein de l'École nationale d'équitation (ENE) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). De ce fait, les missions du Cadre noir vont de pair avec la constitution d'un réseau, idée explicitement stipulée dans le dossier de candidature. Ce réseau est formé par les anciens élèves de l'ENE qui, partout en France, mais aussi à l'étranger, occupent toutes sortes de fonctions dans la filière équine et transmettent eux-mêmes les enseignements du Cadre noir. Bien avant l'inscription au PCI, le passage par l'institution disposait déjà d'une dimension semblable à celle d'un label, et s'accompagnait d'un certain prestige et de l'acquisition d'une légitimité à représenter la tradition française. Dans le contexte actuel, la présence d'un ancien élève du Cadre noir dans une structure équestre, quels que soient sa nature et son emplacement géographique, peut permettre d'établir un lien avec l'équitation de tradition française. En outre, le Cadre noir œuvre à une médiation à destination du grand public au travers des galas et spectacles qu'il organise sur le site de l'ENE, mais également à de multiples occasions par la participation à des événements équestres en dehors du Val de Loire (Pickel-Chevalier, 2019). Enfin, les quelques documentaires et reportages consacrés à la culture équestre française accordent régulièrement une place centrale au Cadre noir, montrant et confortant ainsi l'aura de l'institution auprès du grand public<sup>3</sup>.

27 Parallèlement au Cadre noir, dont l'action de diffusion consubstantielle à ses missions d'enseignement et à ses mises en scène artistiques demeure centrale pour la transmission patrimoniale, une Mission française pour la culture équestre a vu le jour avec le soutien du ministère de la Culture. L'ampleur de son action tient en partie au fait qu'elle bénéficie simultanément des soutiens de l'IFCE et de la Fédération française d'équitation (FFE), opérant ainsi entre ces deux institutions un rapprochement qui marque notamment la volonté de dépasser l'opposition entre, d'un côté, l'équitation de tradition française et, de l'autre, le monde de la compétition et de la diffusion par le loisir. Ses vocations se structurent directement sur le cahier des charges unesquien et ses missions sont :

- la promotion et le développement de la culture équestre ;
- la mise en œuvre de la convention de 2003 et le suivi de l'inscription au PCI de l'équitation de tradition française ;
- la valorisation de l'ensemble des patrimoines et des cultures liés au cheval ;
- la promotion de la recherche et la transmission de la culture équestre française<sup>4</sup>.

28 La Mission compte donc, parmi ses objectifs, la prise en charge de la diffusion de la culture équestre française. Elle œuvre d'abord à un élargissement considérable dans la conception même de ce qu'est l'équitation de tradition française, mettant au premier plan les valeurs énoncées dans le dossier candidature. Ainsi, pour G.H., président de la Mission, il s'agit d'abord de convaincre un vaste groupe d'individus et d'institutions que leurs pratiques s'inscrivent déjà dans l'équitation de tradition française. Aussi, si le Cadre noir œuvre principalement à une diffusion dont il demeure de fait la pierre angulaire, la Mission a pour objectif de faire émerger, au-delà du giron de l'ENE, le sentiment d'une appartenance au nouveau PCI. Elle n'ignore pas la perception commune, évoquée plus haut, selon laquelle le PCI serait une propriété du Cadre noir, et cherche à la dépasser. Elle a le souci d'inclure le plus largement possible, en se confrontant à un problème qui, à de nombreux égards, apparaît comme central : l'équitation de tradition française est, à l'heure actuelle, un patrimoine inconscient. En effet, G.H. insiste sur le fait que beaucoup de gens pratiquent l'équitation de tradition française, sans le savoir et sans s'identifier eux-mêmes comme des continuateurs de la tradition. Pour le moment, l'idée de l'appartenance semble plus aisément admise par ceux qui pratiquent le dressage, mais la Mission insiste sur le fait que le PCI dépasse largement le cadre de cette pratique spécifique. Parmi les autres problèmes dont la Mission est consciente, on trouve également la confusion entre appartenance à l'équitation de tradition française et pratique d'une équitation d'excellence. Convaincu que tout comme « la gastronomie française ne se limite pas aux restaurants trois étoiles », G.H. insiste sur le fait que c'est l'ensemble des pratiquants de l'équitation sur le territoire français qui est concerné par la mise en valeur de ce patrimoine. Aussi, la Mission fonde ses ambitions sur l'idée que l'inclusion de ces membres inconscients du PCI aura pour effet de pousser ces derniers à « forcer le trait » à « aller au bout » de leur identité distinctive, et ce même lorsque cette identité n'est pas perçue comme spécifique à l'heure actuelle. En revanche, la Mission n'a en aucun cas l'ambition de valider ou de réfuter les prétentions d'appropriation de l'équitation de tradition française. Son objectif se limite à la valorisation et à la diffusion du PCI de la manière la plus large possible. En s'ouvrant ainsi à une grande diversité de pratiques, et en laissant la place à l'inclusion de groupes apportant des versions différentes de la tradition française, la Mission démontre une forte cohérence vis-à-vis des principes de la convention de 2003. Et, si elle n'a pas de vocation normative quant à la fédération des

communautés qui composent l'équitation de tradition française, son rôle n'en est pas moins essentiel dans la fédération des groupes qui pourraient s'approprier de manière plus directe et officielle ce PCI. Ce poids potentiel de la jeune Mission tient à plusieurs choses, parmi lesquelles il convient de noter l'autorité des institutions qui y sont représentées, mais également la constitution d'un comité scientifique rassemblant quelques-uns des grands « spécialistes » du monde équestre. Par ailleurs, le rassemblement institutionnel et intellectuel qui se concrétise dans la Mission française pour la culture équestre témoigne, en ce qu'il comporte d'inédit, de l'extraordinaire potentiel du patrimoine culturel immatériel pour fédérer la filière équine dans un projet commun de valorisation culturelle.

## De l'appropriation à la mise en tourisme du PCI

- 29 La dernière partie de cet article présente les conditions de l'appropriation de l'équitation de tradition française en dehors du Cadre noir., du point de vue des acteurs de la culture équestre et du tourisme. Il y est d'abord question de deux cas, à Deauville et à Chantilly, qui sont des exemples concrets de rapprochement avec le PCI, bien que l'appropriation n'y soit pas encore complètement assumée. Dans un second temps, il s'agit d'évaluer les attitudes de certains professionnels du tourisme face à l'appropriation de l'équitation de tradition française.

### De Deauville à Chantilly, une appropriation encore timide

- 30 Le Pôle international du cheval de Deauville et la compagnie équestre du Domaine de Chantilly sont deux institutions qui jouent un rôle central dans la valorisation de la culture équestre de deux villes qui se présentent comme des villes du cheval. Dans ces deux villes, notamment à Deauville (Julien, 2015), la culture équine est principalement structurée autour des courses de galop. Ces deux villes manifestent néanmoins l'ambition d'élargir leur patrimoine et leurs activités équines bien au-delà du cadre hippique. Leurs postures face à l'équitation de tradition française révèlent quelques leviers et difficultés de l'appropriation du PCI. Ce que montre l'analyse de ces relations conforte la place centrale des institutions de médiation et contredit, pour le moment, l'idée que la communauté de la culture équestre française puisse émerger spontanément et indépendamment des processus de médiation, tels que nous les avons définis dans la partie précédente. En effet, il apparaît que l'appropriation, ne serait-ce que partielle, du PCI passe, en premier lieu, par l'établissement d'un lien de filiation avec les représentants reconnus de l'équitation de tradition française.
- 31 Le Pôle international du cheval de Deauville est une structure dont les activités cumulent organisation de compétitions, pension et école d'équitation. Son appropriation de l'équitation de tradition française n'est pas explicite et ce n'est qu'interrogé sur le sujet qu'A.S., le directeur du pôle, expose sa conception du rapport entre l'institution et le PCI. Il est alors flagrant d'observer que cette appropriation est d'abord pensée dans une filiation directe avec le Cadre noir.
- 32 A.S., qui a lui-même passé 23 ans à l'ENE, insiste sur la présence, dans son effectif, d'une instructrice formée à Saumur et sur son rôle déterminant dans la transmission d'une « bonne équitation ». Son action se situe dans le cadre d'une stratégie prononcée à destination des jeunes afin que « les élèves petit niveau, moyen niveau ou galop 7

repartent avec un vrai contenu ». C'est même par cette stratégie que le Pôle entend se distinguer, sur le plan de l'enseignement et de la pratique proposée et au détriment d'une activité plus lucrative, des structures qui privilégieraient plus directement une équitation de loisir, axée notamment sur la balade. Pour A.S., le sens de la référence à « Saumur » semble être synonyme d'un certain niveau d'exigence, perçu comme un effort pour transmettre un « contenu » au-delà de la pratique récréative. D'autre part, il affirme : « je n'ai rien à apprendre aux cavaliers de compétition qui viennent en épreuve. Ce n'est pas moi qui vais leur dire tu devrais monter comme ça, ce n'est pas possible ». Aussi, c'est naturellement dans le cadre de l'enseignement, et ce dès les plus petits niveaux, comme lors des initiations scolaires, que s'exprime l'attachement du Pôle à l'équitation de tradition française. Après les loisirs, c'est le spectre de la compétition qui émerge, sinon comme un obstacle à la diffusion, au moins en tant qu'espace moins favorable à la transmission des traditions. Il est donc intéressant de noter que, du côté du Pôle, l'appropriation du PCI n'est envisagée que dans la mesure où elle permet, par filiation directe, de prolonger la médiation elle-même, et ce exclusivement dans le domaine de l'enseignement.

33 À Chantilly, l'équitation de tradition française compte sans doute l'un de ses représentants les plus légitimes. En effet, la compagnie équestre des Grandes Écuries du Domaine de Chantilly pratique une équitation dont les principes et valeurs se rapprochent largement de la tradition portée par le Cadre noir de Saumur. Dirigée par S.B., la compagnie équestre donne plus de 110 représentations par an. Elle anime également, avec son écurie et ses huit cavalières, de nombreux événements de la ville. Les spectacles costumés qu'elle donne sous le dôme des Grandes Écuries mélangent théâtre, art du cirque, musique, voltige et équitation de haute école. Interrogée sur l'appartenance à la tradition française, S.B. reconnaît d'abord s'y inscrire par filiation. En effet, la compagnie a eu diverses collaborations avec le Cadre noir de Saumur, qui a notamment accueilli l'écurie et ses cavalières pendant les travaux des Grandes Écuries, ouvrant ainsi un espace d'échanges de techniques et de connaissances qui s'est prolongé par la suite. À travers, mais aussi par-delà, cette filiation directe, la compagnie est liée à l'équitation de tradition française dans la mesure où, comme l'affirme S.B., elle est formée et continue de se former à une équitation « très classique ». Autre signe de son appartenance à l'équitation de tradition française, lorsque la mise en scène des spectacles l'exige, S.B. se tourne vers sa bibliothèque et apprend de Baucher : « par exemple, la monte en amazone, je ne connaissais rien, j'ai lu tous les livres du XIX<sup>e</sup>, et c'était Baucher et compagnie ». Par l'intermédiaire de sa directrice artistique, la compagnie s'inscrit dans une révérence à une équitation perçue comme « classique » et ouvre, par la capacité qu'elle démontre à saisir la culture équestre dans une dimension historique, la possibilité d'une appropriation de l'équitation de tradition française. Dans le cas de cette appropriation, il est certain que le partage de valeurs tient une place centrale.

34 Les spectacles, qui se veulent somptueux plus qu'impressionnants, accordent une place importante aux principes mis en avant par le Cadre noir.

## Illustration 2



La compagnie équestre des Grandes Écuries de Chantilly perpétue l'équitation de tradition française par la recherche de légèreté et d'harmonie avec le cheval

© R&B Presse/P. Renauldon, 2019

35 La légèreté est recherchée et l'harmonie est l'objectif affirmé :

Et franchement, oui, je m'inscris là-dedans [le principe de légèreté comme identité de l'équitation de tradition française] parce que, quand on crée un spectacle, on ne veut qu'une chose, c'est la beauté de l'ensemble. Donc, c'est un magnifique cheval, une belle cavalière, un costume somptueux, et que tout ça soit au mieux. Alors parfois, il vaut mieux faire simple, que les choses soient propres, plutôt que d'essayer de faire quelque chose de trop compliqué qui finalement est raté. Mais en tous les cas, on va essayer d'être propre et donner de l'émotion.

36 Par l'intermédiaire du site du Domaine de Chantilly, la compagnie équestre est l'un des rares groupes à faire mention de l'équitation de tradition française sous la forme d'une simple mention sur son site internet : « Depuis novembre 2011, l'équitation de tradition française est inscrite au patrimoine immatériel de l'Unesco<sup>5</sup> ». Interrogée sur la possibilité d'une appropriation plus appuyée du label Unesco, S.B. exprime une réserve révérencieuse :

Je sais que sur le site du domaine, on a quand même dit qu'on se revendiquait de cette école de tradition qui avait été inscrite, en expliquant un peu. Maintenant, non, je ne sais pas si on peut vraiment l'utiliser, je ne crois pas [...]. On est très discrets, mais on dit qu'on s'en inspire. Maintenant, c'est évident que nous ne sommes pas Saumur et qu'on ne le sera jamais.

37 L'attitude de la compagnie équestre dans son appropriation réservée du PCI montre deux problèmes récurrents que sont : la question du droit à revendiquer son appartenance et la question du niveau de performance. Aussi, il est fort probable que l'action de la Mission française pour la culture équestre parvienne à accentuer l'appropriation du PCI : invitée à la soirée de lancement de la Mission<sup>6</sup>, S.B. exprime la conviction que son inclusion dans les réseaux de la Mission pourrait avoir pour

conséquence de développer les possibilités de revendication de l'appartenance à l'équitation de tradition française.

- 38 Mais, au-delà des problèmes évoqués et de l'exemple cité, c'est peut-être la question, irrésolue pour la plupart des acteurs, de l'intérêt d'une appropriation de l'équitation de tradition française qui ralentit sa diffusion. En effet, être associé au nouveau PCI est le plus souvent perçu comme un honneur, mais le PCI peut-il fonctionner comme un label permettant une revalorisation des groupes ou individus affiliés à la communauté ? Afin de répondre à cette question, il convient de s'intéresser à la perception qu'ont les acteurs de l'intérêt de l'équitation de tradition française dans le développement touristique.

## Le tourisme, espace futur de l'appropriation du PCI ?

- 39 Force est de constater qu'il existe un décalage flagrant entre la place accordée au PCI à Saumur et dans les autres villes.
- 40 Ce qui est certain, c'est en tout cas le fait que l'appropriation du PCI à Saumur s'est faite facilement. Pour B.M. (alors responsable du département documentation et patrimoine équestre au Cadre noir de Saumur.), le label Unesco a vite suscité un vif intérêt général sur le territoire de Saumur :

En ce qui concerne Saumur, au début, c'étaient surtout les érudits qui se félicitaient de ça [l'inscription au PCI], mais on a développé ça et aujourd'hui il n'y a pas un journaliste, un élu ou représentant de la maison qui ne fasse pas référence à l'Unesco. Autant certains éléments ont été inscrits et n'ont pas animé leur candidature, donc n'en ont pas profité, [autant] ici ça a été une source d'intérêt de tout le monde, de reconnaissance et maintenant vous trouvez ça dans tout. C'est devenu la tarte à la crème, mais c'est bien aussi.

- 41 Président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, J.-M.M. affirme, quant à lui, l'investissement des élus dans la valorisation du patrimoine : « Bien sûr c'est très intéressant pour la ville en termes de marque, c'est pour ça qu'on continue à le faire vivre ».
- 42 Saumur, en effet, peut tirer un bénéfice immédiat de l'inscription de l'équitation de tradition française à l'Unesco, qui vient renforcer l'attractivité touristique du Cadre noir (Clergeau *et al.*, 2015), qu'un visiteur sur deux associerait à la ville<sup>7</sup>. L'office du tourisme de Saumur mentionne quasi systématiquement le label Unesco dans le cadre de la promotion touristique du Cadre noir, qui est une attraction majeure de la ville. L'inscription, en 2011, au PCI a été perçue unanimement comme un bénéfice pour l'image de Saumur, non seulement à l'échelle de la ville, mais également à celle du département. En effet, le label PCI accordé à l'équitation de tradition française (dont la seule mention territoriale est celle du Cadre noir de Saumur) se cumule à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial du Val de Loire en 2000. Pour J.-J.M., directeur de l'office de tourisme de Saumur :
- Sur la carte postale d'un territoire ou dans les chiffres clefs, la présence de deux labels Unesco est un immense atout. Je connais des départements qui n'en ont même pas un, et j'ai été directeur du tourisme dans le Morbihan. Même si c'est le cinquième département touristique, il n'y en a aucun. Même Carnac n'est toujours pas inscrit.
- 43 Aussi, la promotion touristique du département, et du Saumurois en tant que son centre touristique, avec six des principaux sites départementaux, peut s'appuyer sur la

présence de deux labels Unesco sur son territoire. Il convient de remarquer que, dans ce cas, l'usage touristique du PCI a valeur de label dont l'impact ne diffère pas de celui du patrimoine mondial et qui reste, donc, prioritairement lié à un territoire.

- 44 L'équitation de tradition française peine, en revanche, à s'imposer comme un levier de promotion touristique en dehors du territoire de Saumur, y compris dans les villes qui ont construit une partie de leur identité patrimoniale et touristique autour du cheval. Cela s'explique de plusieurs manières. D'un côté, les offices de tourisme et responsables communaux du tourisme considèrent spontanément que le PCI s'applique à Saumur et qu'il est difficile de trouver une cohérence narrative à partir de l'équitation de tradition française. De l'autre, ils considèrent qu'une telle revendication doit d'abord venir d'éventuelles communautés présentes sur le territoire. De manière générale, la distance qu'ils marquent vis-à-vis du PCI est liée à leur perception du monde du cheval, qu'ils considèrent comme un univers divisé et concurrentiel. Pourtant, les acteurs du tourisme, à Chantilly notamment, associent spontanément la question du patrimoine équestre à un moyen d'insuffler une politique de valorisation touristique plus transversale. Pour le moment, le directeur de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne, juge qu'il n'y a « pas d'appropriation de ce que le Cadre noir a pu porter, parce qu'en fait on présente toujours les gens comme des concurrents », ce qui est « dommageable parce que cela peut freiner des synergies potentielles ». De son côté, J.V., chargée du marketing territorial intercommunal, déplore les difficultés que manifeste une partie de la filière équine à s'emparer de la question du tourisme :

Ça va venir, mais c'est compliqué, ça ne va pas de soi alors que pour nous, le cheval est un des principaux arguments de vente. Et pourtant, dans la construction des stratégies, dans la façon de penser, d'approcher les choses, il n'y a pas de transversalité tourisme/économie/cheval.

- 45 Tout porte à croire que l'émergence possible d'une telle transversalité ne pourra passer, dans un premier temps, que par des appropriations individuelles qui, déjà, pointent à divers endroits. Nous avons déjà évoqué, à Chantilly, la mention faite par la directrice de la compagnie équestre des Grandes Écuries d'une filiation à l'équitation de tradition française. À Deauville, c'est autour du projet des Franciscaines, qui dote le patrimoine équin de la ville d'un volet culturel, que commence à se poser la question de la valorisation de l'équitation de tradition française. Si la mention de l'Unesco n'est pas directement faite, on peut noter que la contribution possible du fonds cheval<sup>8</sup> à la valorisation de l'équitation de tradition française est au moins en partie liée à l'action de la Mission française pour la culture équestre. En effet, G.L., responsable du projet des Franciscaines, a mentionné lors de notre entretien l'effet positif de son invitation dans les divers événements organisés par la Mission.
- 46 De manière générale, l'utilisation timide du label Unesco en dehors du territoire de Saumur montre l'incertitude globale quant au potentiel touristique du PCI. Plus largement encore, c'est la question de la place du patrimoine immatériel dans le tourisme mondial qui se pose. Longtemps étudiés comme deux domaines aux valeurs opposées, tourisme et patrimoine sont aujourd'hui considérés comme entretenant un rapport de renforcement mutuel. Olivier Lazzarotti a étudié de nombreux cas de convergence et de synergie entre tourisme et patrimoine. Attaché à une définition du patrimoine comme « un processus de singularisation des lieux » (Lazzarotti, 2011, p. 279), il présente la relation tourisme/patrimoine comme résidant avant tout dans le renforcement de cette singularité. Le cas du PCI (et du tourisme qui s'y rapporte) tend d'abord à renforcer ce point de vue. En effet, le prestige qu'apporte l'équitation de

tradition française à Saumur montre bien que, lorsqu'elle fonctionne pleinement, la relation tourisme/patrimoine s'accomplit en premier lieu dans un espace délimité. En d'autres termes, le patrimoine culturel immatériel conduirait, à travers sa conversion touristique, à la production ou au renforcement d'une matérialité, ou en tout cas d'une spatialité. Mais doit-on, pour autant, conclure à l'impossibilité d'un affranchissement d'une stricte matérialité pour la relation tourisme/patrimoine ? C'est ce que semblent penser Lucie K. Morisset et Luc Noppen :

Pourquoi le touriste se déplace-t-il ? Pour fréquenter un lieu qui diffère de son cadre de vie habituel. Et à quoi reconnaît-on d'abord un tel lieu ? La réponse saute – littéralement – aux yeux : à sa configuration matérielle. Nul besoin de bavarder davantage quant à l'écueil majeur de l'envahissement de l'offre touristique par le patrimoine immatériel puisque celui-ci, à l'évidence, ne peut seul motiver le touriste à se déplacer. (Morisset et Noppen, 2005, p. 2).

- 47 Cependant, l'équivalence tourisme/lieu, typique de l'acception classique du patrimoine matériel, est peut-être en train d'évoluer. Dans cette perspective, certains affirment la cohérence entre l'émergence du PCI et la demande expérientielle croissante du tourisme :

Les touristes aussi réclament de plus en plus le patrimoine immatériel. Ils ne veulent plus simplement faire des visites commentées de bâtiments historiques depuis un autobus, mais plutôt se promener dans les rues, s'immiscer dans la culture locale, connaître ses traditions, voir ses spectacles, goûter à sa cuisine et, pour tout dire, participer à une expérience sensible et « durable ». (Turgeon, 2010, p. 392)

- 48 La dimension expérientielle du tourisme et du PCI, également pointée par d'autres chercheurs (Barrère, 2014) mais encore peu étudiée, est encore à trouver dans le cadre de l'équitation de tradition française. Pour le moment, l'équitation de tradition française semble limitée à une acception classique du patrimoine. Non seulement il reste étroitement associé, dans l'imaginaire collectif, à un territoire, mais sa valeur demeure similaire à celle de tout patrimoine. En effet, l'usage fait du PCI dans le cadre touristique à Saumur, et dans une moindre mesure à Chantilly, s'appuie sur des valeurs bien étudiées par la sociologie et l'anthropologie du patrimoine. En effet, la valeur d'ancienneté, de continuité avec une tradition reconnue comme ancienne sinon immémoriale, y conserve une place centrale. Ce que montrent les usages présents de l'équitation de tradition française, c'est en effet une certaine continuité dans la manière de penser la valeur patrimoniale : territorialisée et en rapport à l'ancienneté. Or, ce que cherchent aujourd'hui les acteurs de la diffusion du PCI, c'est la valorisation d'une culture vivante et sans frontières. Et, si le tourisme consomme traditionnellement le patrimoine pour sa valeur d'ancienneté en tant qu'elle « réalise une sorte d'épiphanie du passé qui provoque chez les sujets modernes, quelles que soient leur origine et leur formation, un trouble, une émotion, une fascination, un plaisir » (Fabre, 2000, p. 202), c'est bien dans une dimension plus expérientielle qu'il semble pouvoir inclure les patrimoines immatériels. Mais comment l'équitation de tradition française pourrait-elle devenir le support d'une expérience touristique ? D'emblée, la pratique de l'équitation n'apparaît pas aisée à transformer en une expérience touristique de la tradition équestre française, surtout si l'on continue de se focaliser sur la pratique du dressage, exemplaire de ces traditions spécifiques. Pourtant, l'entrée dans l'équitation par les valeurs centrales du PCI – l'harmonie entre cheval et cavalier donc – permet d'entrevoir la valorisation par de nouvelles pratiques. En outre, certains exemples commencent à être observables. C'est le cas notamment de ce que

propose D.C. dans les « Espaces Henson » qui situent la pratique touristique de l'équitation dans un *storytelling* plus global, évoquant la quête d'une relation harmonieuse à la Nature. Les Espaces Henson sont construits autour de principes simples et irrévocables : les chevaux sont en liberté, ils sont débouffés en douceur et, lors des balades, les clients doivent aller les chercher avant de les préparer (ils ne les reçoivent pas déjà scellés et prêts à être montés). Interrogé sur son appartenance à l'équitation de tradition française, D.C. n'hésite pas à répondre affirmativement :

Oui, sans aucun doute. Ce qui importe pour nous, c'est qu'il y ait une relation harmonieuse entre l'homme et le cheval, et ça c'est La Guérinière. [...] Ce qu'on propose, c'est une interface nouvelle pour que l'homme se connecte au reste du vivant, duquel on est de plus en plus déconnecté, ce qui m'inquiète.

- 49 Là encore, l'appartenance à l'équitation de tradition française, assurée à la fois par un partage de valeurs et une filiation historique, n'est pas revendiquée officiellement. Cet exemple ouvre néanmoins la perspective d'une connexion entre les pratiques du tourisme équestre et l'équitation de haute école. On entrevoit, ici, une nouvelle dimension du pouvoir du PCI comme générateur d'un récit autour duquel, dans le champ du tourisme et au-delà, peut se connecter un ensemble hétérogène de communautés et de pratiques.

## Conclusion

- 50 Plusieurs obstacles se dressent face à l'élargissement des appropriations de l'équitation de tradition française. Ils illustrent tous les difficultés vivaces que manifestent les communautés dans l'utilisation du PCI et font naître une posture par laquelle certains groupes et individus s'excluent eux-mêmes de la culture patrimonialisée.
- 51 Le premier obstacle, sans doute l'un des plus importants, consiste en une confusion répandue entre niveau d'excellence dans la pratique de l'équitation et appartenance à la culture équestre patrimonialisée. D'une part, cette confusion est à la fois un produit et un agent de reproduction d'une autre confusion qui consiste en l'amalgame du PCI et du Cadre noir de Saumur. D'autre part, elle renvoie à une dimension communément attribuée au patrimoine dans sa conception classique, c'est-à-dire celle du monument comme « trésor », qui associe patrimonialisation et reconnaissance du caractère exceptionnel de son objet. Cette idée, qui assimile la notion de patrimoine à celle de chef-d'œuvre de l'humanité, demeure répandue, y compris dans le domaine du PCI qui, pourtant, est supposé s'en écarter en mettant l'accent non plus sur le caractère monumental des ensembles inscrits, mais sur leur complémentarité dans une célébration de la diversité culturelle.
- 52 Une seconde difficulté dans l'appropriation du PCI tient à la forte territorialité qu'il tend à conserver aux yeux d'une multitude d'acteurs extérieurs à la candidature. Dans le cas de l'équitation de tradition française, cette difficulté est en partie engendrée par la première, dans la mesure où le Cadre noir de Saumur représente un haut niveau de pratique. Mais, les effets de la territorialisation du patrimoine immatériel se font également sentir dans les usages touristiques de l'équitation de tradition française, tant sa transversalité peine à s'imposer par-delà les logiques de compétition et de démarcation qui prédominent traditionnellement dans les stratégies de promotion touristique.

- 53 À ces deux difficultés majeures, il convient d'ajouter une dernière qui a trait aux dimensions plus générales des transformations qu'implique le PCI dans le domaine de la transmission culturelle. En effet, les stratégies déployées dans l'espace de la patrimonialisation des cultures immatérielles ouvrent une reconnaissance nouvelle de faits bien connus des sciences sociales : la culture est un ensemble dynamique et les identités n'ont pas d'essence, mais sont construites. Par extension, tout processus de patrimonialisation opère une reconfiguration des identités et des communautés qui s'y rattachent. C'est là, sans doute, une idée qui devra faire son chemin afin de faciliter les mécanismes d'appropriation des patrimoines culturels immatériels.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Chiara BORTOLOTTO et Sylvie SAGNES, « Daniel Fabre et le patrimoine. L'histoire d'un retournement », *L'Homme*, n° 218, 2016.
- Cécile CLERGEAU, Sylvine PICKEL-CHEVALIER, Philippe VIOLIER et Gwenaëlle GREFE, « Naissance d'un cluster touristique équin ? L'exemple de Saumur », *Mondes du tourisme, Cheval, tourisme et sociétés*, hors-série, 2015.
- Jean-Pierre DIGARD, « Éditorial. Qu'ont à voir les sciences sociales avec le cheval ? », *Le mouvement social*, n° 229, 2009.
- Daniel FABRE, « Le patrimoine, l'ethnologie », dans Pierre NORA (dir.), *Science et conscience du patrimoine*, coll. « Actes des Entretiens du patrimoine », Fayard-Éd. du patrimoine.
- Daniel FABRE (dir.), *Émotions patrimoniales*, coll. « Ethnologie de la France », Éditions de la MSH, 2013.
- Daniel FABRE (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, coll. « Ethnologie de la France », Éd. de la MSH, 2000
- Daniel FABRE, « L'ordinaire, le familial, l'intime, loin du monument », dans Christian HOTTIN et Claude VOISENAT (dir.), *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, coll. « Ethnologie de la France », Éd. de la MSH, 2016.
- Sylvie GRENET, « L'inscription de l'équitation de tradition française à l'Unesco », *In Situ*, n° 18, 2012.
- Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, coll. « Ethnologie de la France », Éditions de la MSH, 2009.
- Maxime JULIEN, « Le spectacle des courses à Deauville : composante de l'identité territoriale de la station balnéaire », *Mondes du tourisme, Cheval, tourisme et sociétés*, hors-série, 2015.
- Olivier LAZZAROTTI, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*, Éditions Belin, 2011.
- Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « Le patrimoine immatériel : une arme à tranchants multiples », *Téoros*, n° 24-1, 2005.

Sylvine PICKEL-CHEVALIER, « Tourism and equine heritage in France: the case study of the Cadre noir de Saumur and the Vendée Stud », *Current Issues in Tourism*, 2019

Sylvine PICKEL-CHEVALIER, « L'équitation de tradition française et sa patrimonialisation dans la société des loisirs. », *EspacesTemps.net*, 2016.

Guy SAUPIN, « Les nouveaux patrimoines culturels au regard des sciences humaines et sociales », dans Jean-René MORICE, Guy SAUPIN et Nadine VIVIER (dir.), *Mutations de la culture patrimoniale*, Presses universitaires de Rennes, 2015.

Jean-Louis TORNATORE, *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, coll. « Ethnologie de la France », Éditions de la MSH, 2019.

Laurier TURGEON, « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française*, n° 40, 2010.

Edward B. TYLOR, *Primitive Culture*, Cambridge University Press, 1871.

UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, 2003.

Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

## NOTES

1. Le « temps du patrimoine » aurait, selon Daniel Fabre, succédé au « temps du monument » (cf. Fabre, 2013).
2. Voir : <https://ich.unesco.org/doc/src/02439-FR.pdf>
3. L'un des plus récents a été diffusé le 2 février 2020 : Céline GUALDE, « Les trésors du patrimoine équestre », Martange Productions/France Télévisions.
4. Voir : <https://www.equitation-francaise.fr/>
5. Voir : <https://domainedechantilly.com/fr/accueil/grandes-ecuries/la-vie-ecuries/spectacles-equestres/>
6. Cette soirée de lancement, prévue le 17 mars 2020, a été suspendue en raison des mesures relatives à l'épidémie de Covid-19.
7. Estimation faite par l'office de tourisme de Saumur sur la base des visiteurs qui passent les portes de l'office.
8. Le fonds cheval des Franciscaines rassemble des livres et documents rares. Il est constitué par des donations (dont les plus importantes sont celles de Louis et Isabel Romanet, de Guy Thibault et, plus récemment, de Jean-Louis Gouraud). Bien que centré principalement sur l'univers des courses, il tend à se diversifier pour concerner l'ensemble de la culture équine. Il est reconnu d'intérêt national par la Bibliothèque nationale de France.

## RÉSUMÉS

Depuis 2011, l'équitation de tradition française est inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Cette inscription consacre une histoire française des

pratiques et cultures équestres mais peine, en pratique, à s'étendre au-delà des limites du Cadre noir de Saumur, institution porteuse de la candidature et considérée comme la communauté la plus représentative de ce patrimoine. De plus, en raison d'une méfiance particulière de l'Unesco face à tout élitisme, la diffusion de l'équitation de tradition française et la reconnaissance d'une communauté élargie constituent les principaux objectifs du suivi de l'inscription. Cet article explore la question des diffusions et appropriations de l'équitation de tradition française à partir d'une enquête menée dans trois villes ayant structuré leurs identités patrimoniales autour du cheval. Il analyse les stratégies employées pour la diffusion de ce patrimoine et en montre les obstacles. Il s'interroge aussi sur le rôle du tourisme dans ce processus. Autour de ces questionnements, il s'agit enfin de contribuer à une anthropologie des faits de constructions et de transmissions culturelles prises dans le contexte du développement, encore relativement nouveau, du patrimoine culturel immatériel.

Equitation in the French tradition has been registered on the Representative List of the Intangible Cultural Heritage of UNESCO since 2011. This inscription enshrines a French history of equestrian practices and cultures but has difficulties to extend beyond the limits of the Cadre Noir of Saumur, the institution that has been the bearer of the nomination and is considered the most representative community of this heritage. Moreover, due to UNESCO's particular mistrust toward any elitism, the diffusion of Equitation in the French tradition and the recognition of an enlarged community are the main objectives of the follow-up of the inscription. This article explores the question of the diffusion and appropriation of equitation in the French tradition based on a survey carried out in three cities that have structured their heritage identities around the horse. It analyzes the strategies employed for the diffusion of this heritage and shows the obstacles to its diffusion. It also questions the role of tourism in this process. Around these issues, it is finally a question of contributing to an anthropology of cultural constructions and cultural transmissions that take place in the context of the still relatively new development of intangible cultural heritage.

## INDEX

**Mots-clés** : patrimoine culturel immatériel, Unesco, culture équine, tourisme

**Keywords** : intangible cultural heritage, tourism, UNESCO, riding

## AUTEUR

**THOMAS APCHAIN**

Postdoctorant à l'ESTHUA Tourisme et culture, Université d'Angers

Anthropologie

Apchain.thomas[at]gmail.com